

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 12 septembre 2016, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Danielle Woolley
Denis Courte
Richard Pépin

Huguette Drouin
Richard Tees
Pierre Bertrand

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-09-144

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

16-09-145

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 août 2016.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ

16-09-146

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois d'août 2016, pour la somme de 4 255.57\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4449 à 4475 :

16-09-147

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	HYDRO-QUÉBEC	1 967.12	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	478.67	ÉCLAIRAGE DES RUES
	BELL MOBILITÉ	161.97	SERVICE CELLULAIRES
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 386.78	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 993.73	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 332.70	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	16 449.76	DÉPÔTS DIRECTS
4448	SOC.CANADIENNE DES POSTES	367.92	FRAIS DE POSTE
	TOTAL PAYÉ EN AOÛT 2016	27 176.78	
4449	ELECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	323.03	ESSENCE
4450	MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS	1 947.72	ENTRAIDE SERVICE INCENDIE - ACCIDENT CAMION
4451	GROUPE YVES GAGNON	15.42	MATÉRIEL POUR PANNEAU D'AFFICHAGE
4452	L'ADMQ - ZONE LAURENTIDES	195.00	INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ADMQ
4453	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	51.74	FORMATION SUR LE CONTRÔLE DES BATEAUX
4454	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	96.51	MATÉRIAUX POUR ENSEIGNE ET INSECTICIDE
4455	JENKO MINI-EXCAVATION INC.	3 721.74	FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS
4456	GESTION CONSEIL LL	2 242.01	POLITIQUE MADA, 2E DE 5 VERSEMENTS
4457	CENTRE D'HYGIÈNE	146.37	FOURNITURES
4458	MRC DES LAURENTIDES	452.27	BACS ROULANTS VERTS
4459	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	250.65	AVIS PUBLIC DEPOT DU RÔLE D'ÉVALUATION
4460	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICE ANALYSES D'EAU
4461	LABORATOIRES BIO-SERVICES	238.01	ANALYSES D'EAU
4462	COMBEQ	316.18	FORMATION - SOLUTIONS POUR LE CONTRÔLE DES PROJETS
4463	PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS	463.79	DOSSIER VENTE PAR SHERIF (FRAIS NON PAYÉS PAR LA COUR
4464	LA COOP DES FERMES DU NORD	257.50	MELANGE B (VOIRIE)
4465	PYROMONT	1 057.20	INSPECTION DES APPAREILS RESPIRATOIRES
4466	SONIA LARRIVÉE	28.39	REMB. PERISSABLES
4467	RECYC-QUEBEC	201.21	FRAIS D'ANALYSE DE DOSSIER
4468	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	117 503.39	TECQ: TRAVAUX: LAC-DES-PINS SUD: 3 400.39 \$ LUCERNE, BERNE, LAUSANNE: 39 846. SECTEUR LAC VERDURE: 14 236.40 \$ LAC-DU-BROCHET: 56 544.73 \$ MAINTIEN INVEST: DUNCAN SUD: 3 475.78 \$
4469	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	5 206.28	NIVELAGE LAROSE, LAC CHAREST ET LAC-MUNICH: 574.88 \$ LAROSE, LAC-MUNICH, DUNCAN N, LAC-BEAVEN: 574.88 \$ SECTEUR DU LAC-VERDURE: 517.39 \$ PONCEAUX ENTRÉES PRIVÉES (À REC.): 2 204.65 \$ BORNE SÈCHE RUE DE BERNE: 1334.48
4470	TIFFANY SCHIPPEL	150.00	REMB. ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE
4471	JEAN-FRANÇOIS GUENETTE	150.00	REMB. ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE
4472	MARIANNE HENRI	150.00	REMB. ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE
4473	CHRISTIAN BENARD	150.00	REMB. ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE
4474	RÉAL TRÉPANIÉ, MUSICIEN	500.00	ACTIVITE JOURS DE LA CULTURE
4475	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	1 644.44	TRANSMISSION POUR TRACTEUR À GAZON: 1621.44\$ NOUVELLE CHAÎNE POUR SCIE : 23.00\$
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE	137 608.85	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.3. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2016**

16-09-148

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

16-09-149

Pour les fins de la présente, le maire lit le présent règlement.

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 317-2016 modifiant le règlement no 305-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.5 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

16-09-150

Pour les fins de la présente, le maire lit le présent règlement.

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 318-2016 modifiant le règlement no 287-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe que la majorité des travaux en voirie sont exécutés pour la saison 2016. L'asphaltage pour le chemin Larose est prévu sous peu. Finalement, quelques autres travaux mineurs restent à être complétés.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'il étudie présentement les nouvelles applications en sécurité publique d'appareils mobiles : «Bee on» et la «Croix-Rouge». Finalement il indique que son équipe et lui travaillent présentement sur le plan de mesures d'urgences pour les Habitations Stephen Jake Beaven.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'elle travaille toujours aussi activement dans le cadre du programme MADA (Municipalité Amie des Aînés). La prochaine étape est la transmission d'un sondage envoyé à tous les 55 ans et plus de Montcalm afin de pouvoir connaître leurs besoins. En second lieu, les sondages seront compilés et analysés dans le but de mieux élaborer notre politique MADA. Elle conclut en démontrant son optimisme devant ce projet en constante évolution.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique et des loisirs, informe qu'une nouvelle affiche est installée à l'intersection des routes 327-364. Elle consiste en un premier temps, à mieux diriger les touristes qui désirent emprunter le réseau de sentiers pédestres. En un second temps, elle énonce que le terrain est à vendre à des fins commerciales. Tout intéressé est invité à déposer sa demande auprès du conseil municipal. Finalement, il invite tous les citoyens aux diners communautaires qui auront lieu au centre communautaire tous les derniers vendredis du mois au coût de 8\$ par personne.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, résume le nouveau pamphlet eu égard aux Journées de la Culture. Finalement, elle invite tous les citoyens et amis à participer en grand nombre aux Journées de la Culture qui auront lieu le **Samedi 1^{er} octobre** entre 9h et 17h, où seront prévus :

- Exposition d'arts visuels et créations artisanales
- Trio de Chanteuse, Saxophoniste et Guitariste
- Souvenirs des années 1950-70.

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement et de l'urbanisme, informe qu'il a été occupé avec certains dossiers en environnement mais que rien de spécial est à signaler.

Steven Larose, maire, informe qu'il a participé, le 4 septembre dernier, à la rencontre sur la Myriophylle à épis, tenue par l'association des lacs Beaven et Rond. Il précise le rôle de la municipalité quant au support logistique apporté à l'ALBERO ainsi que notre attention portée aux accès des bateaux aux différents lacs.

Quant aux questions plus régionales, les activités ont repris plus intensément auprès de la MRC des Laurentides depuis le début septembre. Conséquemment, il pourra entretenir la population sur certains dossiers lors de la prochaine séance.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR LE RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT # 194-2002, QUANT À LA LARGEUR MINIMALE MESURÉE À LA LIGNE AVANT DU LOT PROJETÉ 52, RANG 2, ANCIENNEMENT PARTIE DE LOT 7-6 RANG 2.

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une dérogation mineure est déposée pour un nouveau lot projeté soit le 52 rang 2, actuellement lot partie 7-6 rang 2;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.1 du règlement de lotissement #194-2002 exige une largeur minimale de 50 mètres mesurée à la ligne avant du lot;

CONSIDÉRANT QUE la ligne avant du lot projeté 52, rang 2, est d'une largeur de 32 mètres tel que l'indique le plan numéro 25317 des minutes 1926 par l'arpenteur géomètre Gabriel Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande améliore l'accès au bâtiment unifamilial ainsi que l'esthétique dans son ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale d'un lot exigée à l'article 3.2.1 du règlement de lotissement #194-2002 est conforme;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accueillir favorablement la demande de dérogation mineure pour le lot 52, rang 2, du plan numéro 25317 des minutes 1926 par l'arpenteur géomètre Gabriel Lapointe.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÉGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du

16-09-151

16-09-152

règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'août pour la somme de 1 667.15 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 **OCTROI DE CONTRAT POUR LE DENEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR LES ANNEES 2016 A 2020**

16-09-153

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été obtenue eu égard au déneigement des stationnements des bâtiments municipaux pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, et résolu à l'unanimité :

- d'octroyer le contrat pour le déneigement des stationnements des bâtiments municipaux à la compagnie Gilbert P. Miller & Fils Ltée, pour la somme de 9 312.96 \$ taxes incluses pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 ;
- que l'entrepreneur sera avisé avant l'expiration du contrat à l'été 2019, si la municipalité désire se prévaloir de l'année d'option 2019-2020 pour la somme de 3 248.04\$;
- Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DENEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC-BEAVEN PAR LA MUNICIPALITE DU CANTON D'ARUNDEL**

16-09-154

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conclure une entente intermunicipale avec la municipalité du Canton d'Arundel relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton d'Arundel établit les montants forfaitaires suivants :

2016-2017 : 7 975.00\$
2017-2018 : 7 975.00 \$
2018-2019 : 7 975.00 \$
2019-2020 : 8 200.00 \$ (année d'option)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité du Canton d'Arundel relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 ;
- que la municipalité du Canton d'Arundel sera avisée avant la fin de l'entente à l'été 2019, si la municipalité de Montcalm désire se prévaloir de l'année d'option 2019-2020;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **TRAVAUX DE CHARGEMENT SUR LE CHEMIN DE JACKRABBIT RELATIVEMENT AU MAINTIEN DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC (TECQ 2014-2018)**

16-09-155

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'autoriser les travaux de chargement de 800 tonnes métriques incluant le nivelage sur le chemin de Jackrabbit, pour la somme de 14 000 \$ (taxes et redevances en sus) et d'appliquer la dépense au maintien du niveau d'investissement dans la cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.5 **TRAVAUX SUR LA RUE PRINCIPALE RELATIFS A LA DECONTAMINATION SUITE A UN DEVERSEMENT D'ESSENCE ACCIDENTEL**

16-09-156

CONSIDÉRANT QUE suite à un déversement d'essence accidentel le 10 août 2016, le niveau de la contamination relevée sur la rue Principale est élevé et oblige des travaux de récupération des produits déversés selon la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de décontamination, sous la supervision de la firme Laforge Environnement, consiste à enlever l'asphalte et excaver le matériel de remblai sous-jacent contaminé par l'essence ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme Laforge Environnement à superviser les travaux de décontamination de la rue Principale en s'assurant :

- de procéder à une coupe d'asphalte rectiligne devant s'harmoniser avec les infrastructures existantes ;
- de procéder à la remise en état de la rue et des dénivellations nécessaires au bon écoulement des eaux de surface ;
- de procéder à la remise en état de toutes autres infrastructures, notamment les lignes de rue et traçages d'origine sur la chaussée ;
- que les plans et devis soient réalisés par une firme d'ingénierie en collaboration avec le service des travaux publics de la municipalité ;
- que la surveillance des travaux soit effectuée par une firme d'ingénierie en collaboration avec le service des travaux publics de la municipalité;

le tout, sans frais ni préjudice pour la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.6 **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

16-09-157

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Monsieur Stan Huard à titre de journalier temporaire aux travaux publics au taux de 16.50 \$/heure.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.7 **FIN D'EMPLOI D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

16-09-158

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de procéder à la fin de l'emploi de Monsieur Jean Desgroseillers à titre de journalier temporaire aux travaux publics.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **DÉVELOPPEMENT SOCIAL-ÉCONOMIQUE**

9.1 S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

10.1 **TENUE D'UN 5 A 7 – FETE DES BENEVOLES**

16-09-159

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un 5 à 7, vendredi le 11 novembre 2016, pour la somme de 1 500 \$ taxes incluses, afin de souligner le travail exceptionnel des bénévoles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **FONDATION MEDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT - TOURNOI DE GOLF**

16-09-160

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription deux joueurs au tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, soit Monsieur le Conseiller Denis Courte et le directeur général, Monsieur Hugues Jacob, au montant de 400 \$ et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-06-106 RELATIVE À LA TARIFICATION EU ÉGARD À LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

16-09-161

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 265-2010 afin d'établir les modalités relatives à l'usage du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement stipule que les tarifs relatifs à la location du centre communautaire seront établis par la résolution 10-06-106;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil établit l'amendement sur les tarifs pour la location du centre communautaire comme suit:

Applicable à l'ensemble de la municipalité de Montcalm et à la municipalité du Canton d'Arundel:

1- Pour les organismes sans but lucratif provenant desdites municipalités: aucun frais pour une première location au courant

d'une année. Pour chacune des locations suivantes au courant de la même année, le tarif est **150 \$ par jour**;

2- Pour les citoyens desdites municipalités (preuve de résidence ou de propriété à l'appui), le tarif est **100 \$ par jour**;

3- Pour tous les organismes sans but lucratif, pour les citoyens non résidents et non propriétaires, lors de funérailles pour personnes de l'extérieur desdites municipalités, le tarif est **300 \$ par jour**;

4- Pour les funérailles de citoyens résidant dans lesdites municipalités ayant résidé dans lesdites municipalités dans les dix (10) dernières années : aucun frais de location;

5- Pour les cours privés : **150 \$ par jour**. Si lesdits cours sont préalablement approuvés par résolution du conseil municipal suite à une demande écrite à celui-ci, aucun frais de location ne s'appliquera;

6- Pour les événements organisés par le comité des loisirs : aucun frais de location, à l'exception de la tenue de cours privés;

7- Un dépôt de **100 \$** en argent comptant est exigé pour tous événements, au moment de la signature du contrat et de la remise de la clef au locataire. Le dépôt sera remboursé par la municipalité suite aux activités, à la condition que tout ait été remis en ordre, incluant la remise de la clé à la municipalité.

8- Un dépôt de **40 \$** en argent comptant est exigé si les équipements suivant sont requis:

- contrôle pour le projecteur audio-visuel;
- microphone;

Le dépôt sera remboursé par la municipalité suite aux activités, à la condition que tout ait été remis en ordre.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

16-09-162

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montcalm désire renforcer son programme d'opération en cas de mesures d'urgences ;

CONSIDÉRANT qu'en situation d'urgence, l'aide de la Société canadienne de la Croix-Rouge devient essentielle dans l'organisation des prestations offertes aux sinistrés ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de trois ans avec la Société canadienne de la Croix-Rouge est possible afin de mettre à la disposition de la municipalité les ressources matérielles (lits pliants, couvertures, oreillers, trousse d'hygiène d'urgence) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de :

- désigner Monsieur le Conseiller Richard Pépin, à titre de responsable de la sécurité publique afin d'assurer le suivi opérationnel de l'entente ;
- désigner le directeur général ou la directrice générale adjointe et le Maire afin de signer l'entente services aux sinistrés avec la Société

canadienne de la Croix-Rouge, telle que soumise le 6 septembre 2016 et d'en respecter les modalités.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

16-09-163

11.2 **REGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES – QUOTE-PART 2016**

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) est en fonction depuis le 20 juin 2016 et que des sommes leurs sont nécessaires afin de pouvoir exercer la mise en œuvre et la transition opérationnelle efficace des services en incendie d'ici au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un budget doit être établi par ladite régie (RINOL) partagé parmi les huit (8) municipalités adhérentes selon les barèmes définis par le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT qu'une estimation de la quote-part pour l'année 2016, au montant de 17 133.78\$, est établie pour la municipalité de Montcalm ;

CONSIDÉRANT qu'une fois l'exercice financier 2016 complété et adopté par le conseil d'administration, les montants dus ou à payer seront transmis auxdites municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de verser la quote-part pour l'année 2016 à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) au montant de 17 133.78 \$ et d'autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **VARIA**

12.1 S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-09-164

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier